messe ensemble. Avant la messe, ils restèrent quelque temps en haut, et le soir encore.

Le 26, ils vont ensemble à La Baie; c'est ce jour-là que l'accusé veut se procurer de la strychnine du Dr. Smith et des chasseurs aux renards et qu'il se fait écrire le nom de ce poison.

A ce propos, la défense a soutenn que de fait les enfants de, l'accusé lui avait écrit des Etat-Unis, pour lui demander de leur emporter du poison à renards quand il irait les voir. L'un deux, Hilaire Provencher, appelé comme témoin, a produit une lettre, datée du dix décembre et dont l'enveloppe est timbrée de Plainfield, Etat de Vermont, et des différents bureaux de poste du Bas-Canada, qu'il dit avoir trouvée parmi les papiers de son père après son arrestation, et par laquelle il lui demande en effet de lui apporter ce poison. Cette lettre a-t-elle été substituée, après coup, à celle que contenait l'enveloppe, pour former un moyen de défense? C'est ce que la parenté du témoin avec l'accusé peut faire mettre en doute et que vous aurez à apprécier.

Si cette lettre avait été réellement reçue par l'accusé, elle pourrait couvrir d'un motif honnête sa démarche du 26; sinon, on est en droit de lui demander compte de l'objet qu'il avait en vue, en demandant le poison et de lui imputer cette demande à mal.

Nous verrons pourtant dans un instant comment on peut faire concilier l'honnêteté de son motif avec les faux prétextes employés le 30, pour obtenir cette strychnine.

Le 29, le défunt prend encore de la boisson et éprouve encore une troisième attaque. D'où venait cette boisson? C'est ce qu'on ne sait pas: mais c'était toujours du whiskey mêlé d'absinthe et il n'y avait dans la maison que l'accusé, Sophie Boisclair et les enfants.

Le 30 donc, l'accusé, et c'est lui, et la lettre fournit un nouveau motif pour le croire, se rend chez le Dr. Giroux, demande de la strychnine, se donne un faux nom, ment en disant qu'il est chargé par le Dr. Smith d'en faire la demande, et en obtient huit grains, qu'il emporte le soir à St. Zéphirin.